

Procès-verbal de la séance du 27 août 2025

Le 27 août à 19h30, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Jacques CAMINADE.

Présents : Jean-Jacques CAMINADE, Françoise LAURIÈRE, Rolande PITON, Gilles QUÉLENNEC, Jean-Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Neil VESMA, Marie-Christine DEBLACHE, Isabelle TAUDIÈRE, Sylvie AVEZOU, Frédéric BAROU, Christophe VECCHIOLA, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Alexis BÉLIGOND

Représentés : Magali BULIT procuration à Rolande PITON

Secrétaire de séance : Isabelle TAUDIÈRE

Date de la convocation du Conseil Municipal : **21 août 2025**

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE, Maire de Villeréal donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Isabelle TAUDIÈRE ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2025-034	<u>Acceptation de dons et de legs : ADMPV</u>	6-4

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2242-1 et L2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le don de l'Association du Devoir de Mémoire du Pays Villeréalais (ADMPV), à savoir 800,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré

à l'unanimité

- **Accepte** le don de l'ADMPV, d'un montant de 800,00€ ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2025-035	<u>Travaux bâtiment place des Cités unies : choix des entreprises pour les lots : isolation/plâtrerie, sol souple et peinture</u>	1-1-1

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2024-089B en date du 4 décembre 2024 relative au choix des entreprises pour les premiers travaux réalisés sur le bâtiment communal situé Place des Cités Unies ;

Considérant que des premiers travaux ont d'ores et déjà été effectués sur ce bâtiment ;

Considérant qu'il convient désormais de poursuivre l'opération de rénovation par l'attribution des marchés pour les lots suivants :

- Isolation / plâtrerie
- Sol souple
- Peinture ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis reçus :

- **Lot Isolation / Plâtrerie**
 - SAS Bazzoli : 19.619,30 € HT soit 23.543,16€ TTC
 - Full Services : 14.510,00 € HT soit 17.412,00€ TTC
- **Lot Peinture**
 - Full Services : 4.170,00 € HT soit 5.004,00€ TTC
 - SARL Mike : 4.491,02 € HT soit 5.389,22,00€ TTC
- **Lot Sol souple**
 - Full Services : 4.600,00 € HT soit 5.520,00€ TTC
 - SARL Mike : 6.720,00 € HT soit 8.064,00€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré

à l'unanimité

- **Décide d'attribuer** les marchés aux entreprises suivantes pour la réalisation des travaux :
 - **Lot Isolation / Plâtrerie :**
 - Full Services, pour un montant de 14.510,00 € HT soit 17.412,00€ TTC
 - **Lot Peinture :**
 - Full Services, pour un montant de 4.170,00 € HT soit 5.004,00€ TTC
 - **Lot Sol souple :**
 - Full Services, pour un montant de 4.600,00 € HT soit 5.520,00€ TTC
- **Décide d'inscrire** les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget primitif 2025, section d'investissement, opération n°50, pour un montant total estimé à 23.280,00 € HT, soit 27.936,00 € TTC.
- **Décide d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, à la passation des marchés, ainsi qu'au règlement des dépenses afférentes.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2025-036	<u>Décision modificative N°02 : Ouvertures de crédits et virement de crédits-opérations N°50 et 51</u>	7-1-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune de Villeréal,

Considérant que les travaux d'urgence entrepris au réfectoire de l'école élémentaire ont débuté en début d'année ;

Considérant que le coût prévisionnel initial de l'opération s'élevait à 57.109,44 € HT, soit 68.531,32 € TTC ;

Considérant que des complications imprévues sont survenues en cours de chantier, générant des surcoûts importants ;

Considérant que le montant actualisé des travaux s'élève désormais à 68.723,44 € HT, soit 82.468,12 € TTC, entraînant un besoin de financement complémentaire de 14.000 € sur l'opération n°51 ;

Considérant que des travaux ont également été engagés sur le bâtiment situé Place des Cités Unies ;

Considérant que l'enveloppe budgétaire initiale affectée à l'opération n°50 était de 71.646 € ;

Considérant que, suite aux derniers devis, un besoin de crédits supplémentaires de 2.870 € est constaté ;

Monsieur le Maire propose de procéder à une décision modificative afin d'ajuster les crédits budgétaires aux besoins réels des opérations ;

Imputations de dépenses					Opérations d'ordre	
Article	Désignation article	Opération	Montant Réel		Sect. à sect.	Intérieur sect.
231	Immobilisations corporelles en cours	50	2870,00		0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	51	14000,00		0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	30	-2200,00		0,00	0,00
Totaux :			14670,00		0,00	0,00

Imputations de recettes					Opérations d'ordre	
Article	Désignation article	Opération	Montant Réel		Sect. à sect.	Intérieur sect.
10222	FCTVA		6800,00		0,00	0,00
13258	Autres groupements		2950,00		0,00	0,00
1328	Autres	49	4920,00		0,00	0,00
Totaux :			14670,00		0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré

à l'unanimité

- **Autorise** la décision modificative N°02 concernant les ouvertures de crédits et le virement de crédits comme indiqué ci-dessus ;
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2025-037	<u>Occupation du domaine public : Fixation d'une redevance applicable à toute occupation sans autorisation et non justifiée</u>	6-4

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1, précisant que toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable et qu'elle donne lieu au paiement d'une redevance ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment son article L.113-2, disposant que les autorisations d'occupation du domaine public routier sont délivrées à titre précaire et révocable;

Considérant que l'occupation du domaine public communal, lorsqu'elle est autorisée, est précaire, révocable et soumise à redevance ;

Considérant que certaines utilisations font l'objet d'occupation sans autorisation et non justifiées, entraînant une gêne dans la gestion du domaine public et une privation de jouissance pour la collectivité ;

Considérant la nécessité d'encadrer ces pratiques par l'instauration d'une redevance forfaitaire dissuasive applicable en cas de prolongation irrégulière ;

Monsieur le Maire propose une redevance forfaitaire de 1.000€ applicable à toute occupation sans autorisation et non justifiée de l'occupation du domaine public communal. Cette redevance n'emporte aucun droit d'occupation du domaine public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré

1 abstention, 1 voix contre et 13 pour :

- **Décide de fixer** une redevance forfaitaire de 1.000€ applicable à toute occupation sans autorisation et non justifiée de l'occupation du domaine public communal.
- **Décide de préciser** que cette redevance s'ajoute à la redevance principale éventuellement due au titre de l'autorisation initiale.
- **Charge** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération et de la signature de tous les documents afférents.

Questions diverses :

Monsieur le Maire, Jean-Jacques CAMINADE, informe le Conseil municipal :

- Il a notifié par courrier aux parents d'élèves des deux écoles la **suppression par la Région de la ligne de bus scolaire n° 172** à la rentrée de septembre. Ce bus desservait les communes de Parranquet et de Tourliac et aurait pu concerner dix élèves cette année scolaire.
- La Mairie a demandé aux dix communes scolarisant des enfants à Villeréal une participation au **fonds de concours pour les travaux de sécurisation du réfectoire** de l'école élémentaire, à hauteur de 2.000 € chacune.
- Il présente le plan du **projet d'agrandissement et d'aménagement** de l'abri du **boulodrome**, rappelant que la commune reste propriétaire des bâtiments et de la parcelle, et continue donc de s'acquitter de la taxe foncière. L'association de pétanque prendra en charge les travaux et va déposer un permis de construire. La mairie, attentive à la qualité des réalisations et à la sécurité, conservera toutefois un droit de regard sur les intervenants amenés à travailler sur le site.
- Le **recensement de la population** aura lieu du 20 janvier au 20 février 2026. La Poste a soumis un devis, qui est écarté car juge trop élevé.

Les **prochaines élections municipales** se tiendront le 15 mars 2026 pour le premier tour et, le cas échéant, le 22 mars 2026 pour le second tour.

- Villeréal va solliciter le label « **Village d'Accueil des véhicules d'Époque** ». Pour ce faire, les collectionneurs vont créer une association, « Auto-Rétro Villeréalaïse », placée sous la présidence de Bernard NADAL, et ayant son siège à la Mairie. Pour cette labellisation, une cérémonie sera prévue en présence du délégué régional de la Fédération française des véhicules d'époque, le 28 septembre 2025.

Jean-Jacques CAMINADE rappelle ensuite les diverses réunions qui ont animé la Bastide et les événements auxquels il a participé au cours du mois écoulé :

- Le 27 juin, il a présidé le **Conseil d'administration de l'EHPAD** en présence du nouveau Directeur, M. Lafontaine.
- Le 2 juillet, avec le service urbanisme de la communauté des communes, il a procédé à la vérification de la **viabilisation des trois lots à bâtir** à sur le lotissement Beauséjour (route de Blanchou).

Ce même jour, l'association « Vous Êtes Ici » a donné le coup d'envoi du **Festival de théâtre** programmé sur 4 jours

- Le 3 juillet, il s'est rendu au Conseil Départemental à Agen pour une réunion préparatoire de la manifestation « **Bastides en fête** », à laquelle participeront également plusieurs bastides de Dordogne. Ce sont ainsi 26 bastides qui se mobiliseront pour mettre en valeur leur patrimoine les 25 et 26 octobre prochains.
- Le 11 juillet, il a reçu à la Mairie les 12 jeunes du « **Chantier jeunes** » qui ont travaillé pendant une semaine avec le Service technique municipal et les a remerciés autour d'un goûter pour les travaux effectués.
- Le **14 juillet** après les **cérémonies au monument aux morts** de Villeréal à 10 h 45, puis à Tourliac à 15 h 30, il a participé à la fête équestre à l'hippodrome à 20 h, suivie de la Retraite aux flambeaux et du bal sous la halle à 22 h 30. À 23 h 30, le traditionnel feu d'artifice clôturant cette journée a réuni une foule nombreuse au stade de rugby.

- Du 17 au 20 juillet, le **Festival de Jazz** s'est déroulé pendant quatre jours sous la Halle, sous l'égide de l'Amicale des commerçants.
- Le 22 juillet, il a participé à la réunion préparatoire avec les organisateurs de la **Bodega**.
- Le 24 juillet, il a rejoint l'**Assemblée Générale de L'ADMR** à Tourliac. Les membres de l'association remercient notre municipalité pour la subvention que nous leur avons attribuée pour l'achat d'une camionnette réfrigérée.
- Le 26 juillet, il a inauguré le vernissage de l'**exposition de photographie de nu artistique** portée par l'association FocalNuArt à l'Espace Jean-Moulin.
- Le 27 juillet, la **Bodega** a attiré 6 000 visiteurs pour une soirée qui s'est déroulée sans aucun incident.
- Le 28 juillet, il a rencontré avec Gilles QUÉLENNEC, Rolande PITON et Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE M. Pascal BERNARD, chargé de qualité de l'association « **Les Plus Beaux Villages de France** ». Cette réunion faisait suite au dossier transmis début mai et a permis d'échanger sur les perspectives de **renouvellement du label**, qui contribue au rayonnement et à l'attractivité de notre village. La décision sera connue au mois d'octobre.
- Le 29 juillet, il a participé à une réunion de l'**association Campagn'Art** au cours de laquelle il a donné son accord pour installer un banc et une table autour du point d'eau de la Malgravière, dans le cadre de l'aménagement du site.
- Le 11 août, du fait de la canicule et du passage du département en Vigilance Rouge, M. le Maire a **annulé le marché des Producteurs de pays** du lundi soir, suite aux recommandations du Préfet.
- Le 16 août, il a présidé au vernissage de l'**exposition MADI International** à l'espace Jean-Moulin.
- Les 20, 21 et 22 août, le **Festival « De la Plume à la Toile »** a déroulé pendant trois jours un dialogue entre littérature et cinéma, présentant chaque soir un film adapté d'un livre. Après la projection à 17 h des films au cinéma Ciné 4 de Castillonès, les auteurs des œuvres originales ont rencontré le public sous la Halle de Villeréal. Pour cette édition, le Festival a mis à l'honneur Cédric GRAS (*Les Routes de la soif*/ « Voyage aux sources de la mer d'Aral ») ; Pauline GUENA (*18.3 : Une année à la PJ* / « La nuit du 12 ») ; et Laetitia COLOMBANI (*La Tresse*). Ces trois soirées ont attiré plus de 700 personnes (300 spectateurs à Ciné 4 et 417 participants aux conférences), et les auteurs ont dédicacé 172 livres.
- Le 24 août, l'**exposition des voitures de collection** a réuni 150 véhicules, en présence de M. Serge BONGIOVANNI, délégué Régional de la Fédération française des Véhicules d'époque, qui adressera dès le 25 août à la Mairie le dossier de labellisation du village.
- Le 26 août, Jean-Jacques CAMINADE accompagné de Gilles QUÉLENNEC a rencontré le Directeur Orange en charge des collectivités de la Dordogne et du Lot-et-Garonne venu nous informer de l'**arrêt de la commercialisation du réseau cuivre en 2026**. La dépose de ce réseau est prévu en 2029. Des informations seront diffusées plus en détail par Orange dans les prochains mois.

En soirée, Jean-Jacques CAMINADE a assisté au **pot de départ de Monsieur le Sous-Préfet** Arnaud BOURDA, après plus de quatre ans de présence à Villeneuve sur Lot.

Françoise LAURIERE signale qu'elle a assisté le 28 juillet à la **Foire aux vaches grasses de Cancon**.

- Le 5 août elle a inauguré le **vernissage de l'Exposition Estivart**, et représenté la Municipalité au concert des **Soirées Baroques** le 31 juillet ainsi qu'au concert du **Festival du Périgord pourpre** le 12 août.
- Le 27 août, elle a rencontré le responsable de la société de restauration API, qui l'a informée de la **réévaluation à la hausse du prix des repas** de la cantine scolaire. Celui-ci passera de 4,198 € l'année dernière à 4,26 € cette année, soit une augmentation de 1,54 % TTC. Pour 15.000 repas par an, cela représentera un surcoût de 930 € sur l'année.

Elle sera présente lors de la prochaine réunion de la commission restauration, où elle s'attachera à mettre API en contact avec les producteurs locaux, avec l'aide de Frédéric BAROU.

Gilles QUÉLENNEC a assisté le 29 juin à **l'assemblée générale du club de Football de Villeréal**. L'association « Les Vieux Crampons » a posé sa candidature pour organiser le **tournoi de football vétérans des Plus Beaux villages de France de 2028**.

- Le 7 juillet et le 14 août, il s'est rendu à Bias pour participer à la **commission d'accessibilité** où les dossiers relatifs à l'ouverture de la boutique de Mme Combes, « Le coin des vapoteurs », d'une part, et de la friperie de la rue Saint-Michel d'autre part, ont été jugés conformes et ont reçu un avis favorable.

Neil VESMA signale que le passage de **poids lourds dans la rue du Dropt** a provoqué des dégâts sur un balcon et plusieurs véhicules. Il a été rappelé que l'accès au centre-ville par les poids lourds (inférieur à 3,5 T) est uniquement autorisé par la rue St James.

Marie-Christine DEBLACHE informe le Conseil municipal que le **concert de Parisot** aura lieu le 1^{er} septembre et qu'à cette occasion des guirlandes seront installées sur le site.

Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE informe le Conseil qu'elle a commandé les **décorations de Noël**, qui s'attacheront à mettre en valeur la fontaine Saint-Roch et les platanes sur le rond-point de la caserne des pompiers. Le montant des achats s'élève à 1.410 € pour un budget fixé à 1.500 €.

- Elle rappelle que le **Forum des associations** se tiendra le samedi 6 septembre de 9 h à 12 h.
- Pour les **Journées du Patrimoine**, les samedi 20 et dimanche 21 septembre, les animations suivantes sont prévues : exposition sous la halle des panneaux des 750 ans de la bastide, sur le thème des « Anecdotes historiques du Villeréalais » (samedi de 14 h à 18 h et dimanche de 10 h à 18 h) ; ouverture de la Chapelle Saint-Clair de Parisot (samedi et dimanche 10 h -18 h) ; visite patrimoniale à vélo avec Station Bee's (samedi 14 h) ; soirée karaoké sous la halle (samedi 18 h 30) ; visite guidée de Villeréal par la guide-conférencière de l'Office de tourisme « Cœur de Bastides » (dimanche de 10 h 30).
- Le programme de la **deuxième édition des journées « Bastides en fête »**, les samedi 25 et dimanche 26 octobre, doit être finalisé. Des jeux anciens seront présentés sous la halle le samedi après-midi, et le dimanche sera marqué par un rassemblement de véhicules de collection, le concert sponsorisé par l'Amicale des Commerçants, et une randonnée proposée

par les Marcheurs Villeréals. Des panneaux des 750 ans de la Bastide sur le thème du patrimoine architectural local seront exposés tout le week-end sous les cornières.

- Elle signale que **l'abribus** est installé à l'entrée du parking des Riviérettes.
- Le **prochain Journal municipal** sera envoyé à l'imprimerie le 24 septembre, pour une distribution le 6 octobre.

Isabelle TAUDIÈRE propose au Conseil l'autorisation de demander des devis à Mme Delphine SALOMÉ, graphiste, pour une mise à jour du dépliant de Villeréal faisant figurer les nouveaux événements (Festival « De la Plume à la Toile », logo « Village d'accueil des véhicules d'époque »), ainsi que des propositions pour une estampille au logo de Villeréal (destinée aux différentes animations), pour une pancarte « Animation – Marché » à accrocher aux barrières, et la plaque des Maires successifs de Villeréal.

Rolande PITON rappelle que **l'adressage** des maisons du village doit être achevé en décembre 2025. Gilles QUÉLENNEC a d'ores et déjà commandé les plaques de numérotation des rues. Le logiciel des Services administratifs n'étant pas compatible avec celui du cadastre, La Poste a proposé de se charger de la mise à jour et de la finalisation de l'adressage pour la somme de 800 €. Le Conseil municipal accepte cette offre.

- Elle signale qu'elle assistera le 11 septembre à une réunion à Estillac pour la mise en place du **recensement**, programmé du 15 janvier au 16 février. Elle indique que la Mairie cherche à recruter des agents recenseurs qui auront chacun un secteur à couvrir.

La date du prochain conseil municipal est fixée le mercredi 08 octobre à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2025

N°	OBJET
2025-034	Acceptation de dons et de legs : ADMPV
2025-035	Travaux bâtiment place des Cités unies : choix des entreprises pour les lots : isolation/plâtrerie, sol souple et peinture
2025-036	Décision modificative N°02 : Ouvertures de crédits et virement de crédits-opérations N°50 et 51
2025-037	Occupation du domaine public : Fixation d'une redevance applicable à toute occupation sans autorisation et non justifiée

A Villeréal, le 08 octobre 2025

Isabelle TAUDIÈRE

Secrétaire de séance

Jean-Jacques CAMINADE

Le Maire